

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

## **SÉANCE DU 02 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt et le deux du mois de juillet, à seize heure, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents: Membres à voix délibérative :** MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD. Mme Sylvie BIBAL-DIOGO.

## Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental, Colonel Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint, Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, chef du pôle pilotage et stratégie.

#### Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 3 / présents : 3 / votants : 3.

Date de la convocation : 26 juin 2020.

## **RAPPORT N°044/BUR - 07/20**

OBJET : Attribution du marché n° 2020-07 passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de cinq châssis et équipements CCFU pour le SDIS du Tarn.

Conformément au code de la commande publique, le Service départemental d'incendie et de secours du Tarn a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de cinq châssis et équipements pour le SDIS du Tarn.

Cette procédure a été envoyée à la publication le 11 mai 2020 au Journal officiel de l'Union européenne et fixait comme date butoir de réception des offres le 15 juin 2020.

A l'issue de cette consultation, trois offres ont été reçues dans les délais et précisées dans l'ouverture des plis.

Ainsi la Commission d'appel d'offre réunie le 2 juillet 2020 à 14h30 a agréé l'ensemble des candidatures et a procédé à l'attribution des deux lots composant ce marché, comme suit:

- lot 1 : Fourniture de 5 châssis CCFU à la société MECALOUR GIE ;

- lot 2 : Fourniture de 5 équipements CCFU à la société MASSIAS ENTREPRISE SARL.

Les membres du bureau du conseil d'administration sont informés du choix de la CAO du 02 juillet 2020 concernant l'attribution des lots de cette procédure.

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à ce marché au bénéfice des titulaires validés par la commission d'appel d'offres.

Document signé électroniquement par le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

### Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr